

**Félix Zogo, secrétaire du ministre René Emmanuel Sadi, a tenu à faire une mise au point, suite à un article publié par nos confrères du journal La Nouvelle Expression, édition du 24 avril 2018.**

En effet, le journal de Séverin Tchounkeu semblait attribuer un rétropédalage au ministre René Emmanuel Sadi, dans l'affaire du saccage des représentations diplomatiques camerounaise à Paris et Berlin.

Le membre du gouvernement dit ne pas se reconnaître dans les propos du journal, et soutient que ses accusations portées contre les militants et sympathisants su MRC dans ces actes ignobles restent constantes.

Le Mincom invite donc le journal La Nouvelle Expression de bien vouloir « rétablir la vérité des faits, de manière claire, honnête et responsable »

**Lire l'intégralité du communiqué du Mincom**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

REPUBLIC OF CAMEROON

Paix - Travail- Patrie

Peace- Work- Fatherland

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

MINISTRY OF COMMUNICATION

Yaoundé, le 25 AVR 2019

N° 579 /MINCOM/SG.

Monsieur le Directeur de publication du  
journal LA NOUVELLE EXPRESSION  
Douala.

**Objet :** Mise au point.

**Monsieur le Directeur de publication,**

Votre journal, la Nouvelle Expression, a publié dans son édition du 24 avril 2019, sous un titre barrant sa Une, une grave allégation libellée ainsi qu'il suit, je cite : « *Saccage des Ambassades, Sadi disculpe Kamto* », fin de citation ; avec en sous-titre, déclinant la précision selon laquelle, je cite à nouveau « *Dans sa sortie contre le Parlement européen, le porte-parole du Gouvernement camerounais nie les faits qu'il finit par reconnaître lui-même, en baissant le ton. Surtout, en révélant que le vandalisme dans les ambassades du Cameroun était le fait des individus non-encore identifiés* », fin de citation.

Outre que de telles affirmations sont manifestement contraires à la réalité des propos tenus par le Ministre de la Communication, ils traduisent au moins une méconnaissance criarde de la notion d'identification ou de non-identification en matière de procédure judiciaire.

Je m'en vais en effet vous rappeler que dans cette adresse, le Ministre de la Communication demeure constant dans l'accusation portée contre des militants et sympathisants du MRC, au sujet du saccage des ambassades ; puisqu'il affirme clairement ce qui suit, au cours de sa communication gouvernementale du 22 avril 2019, je le cite : « *Dans le même temps, c'est-à-dire au cours de cette journée du 26 janvier 2019, des manifestants se réclamant du MRC envahissaient et mettaient à sac des ambassades du Cameroun à l'étranger, notamment à Paris et Berlin.* », fin de citation.

S'agissant ensuite des individus « non-encore identifiés et poursuivis sous X, c'est-à-dire, contre inconnu, il faut bien connaître ce dont il s'agit, lorsqu'on parle « d'identification » ou de « non-identification » en matière de procédure judiciaire. La procédure actuellement en cours, consiste, non pas à s'interroger sur l'appartenance partisane des malheureux auteurs de ces exactions, mais, un cran plus loin, à rechercher des éléments précis de leur identification à des fins judiciaires. Ces éléments concernent notamment : leurs noms et prénoms, leurs dates et lieux de naissance, leurs filiations, leurs professions, leurs situations matrimoniales, leurs domiciles...



